

## **Protocole d'accompagnement des apprentis pour prévenir ou résoudre les difficultés d'ordre social et matériel**

En tant que CFA, nous veillons à permettre à nos apprentis qui sont susceptibles de rencontrer des difficultés d'ordre social et matériel de s'exprimer sur celles-ci, et ce, directement auprès de leurs interlocuteurs directs :

|                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom et prénom : Laurence COCLU<br>Tél : +33 1 88 45 46 73<br>Email: <a href="mailto:laurence.coclu@efeledu.com">laurence.coclu@efeledu.com</a> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le Directeur du CFA est systématiquement informé de l'existence de telles difficultés, lorsque celles-ci sont déjà survenues, afin de permettre auxdits apprentis de trouver des solutions, notamment grâce aux mesures mises en place au niveau du service public de l'emploi, en particulier les missions locales.

L'objectif de notre CFA qui est d'accompagner chaque apprenti concerné par de telles difficultés pour les aider à accéder ou à retrouver une autonomie et/ou un équilibre personnel(s) et social(s).

Le responsable administratif formation veille en permanence, au travers des contacts individualisés avec les apprentis, à être à l'écoute de leurs éventuelles remontées de difficultés économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion auxquelles ils peuvent être confrontés.

Ils les mettent en contact ou établissent eux même des contacts avec les institutions du service public de la mission locale dans le territoire dans lequel l'apprenti est domicilié, voire la mission locale du lieu d'établissement de notre CFA et de l'entreprise. Ils analysent avec l'apprenti les causes qui peuvent altérer les chances d'exécuter de façon satisfaisante le contrat d'apprentissage, et le cycle de formation qui lui est associé, qui peuvent être notamment les problèmes de santé, les troubles familiaux, la précarité économique, le surendettement, l'isolement social, le logement, le handicap, et/ou la mobilité. Et mettent en place, à la suite de la validation avec la direction du CFA, les actions et moyens adaptés pour y faire face. Par exemple :

- La gestion de l'interface avec les services publics pour aider les apprentis étrangers à résoudre les problèmes liés à leurs dossiers administratifs.
- La gestion des difficultés de logement auxquelles peuvent être confrontés les apprentis.